



**HAL**  
open science

# Décommuniser l'espace public par la loi. Un anticommunisme d'État en Pologne

Valentin Behr

► **To cite this version:**

Valentin Behr. Décommuniser l'espace public par la loi. Un anticommunisme d'État en Pologne. Mémoires en jeu, 2019. halshs-02456103

**HAL Id: halshs-02456103**

**<https://shs.hal.science/halshs-02456103>**

Submitted on 27 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Décommuniser l'espace public par la loi. Un anticommunisme d'État en Pologne**

Au milieu des années 2000, un petit groupe d'intellectuels conservateurs polonais est parvenu à légitimer une nouvelle catégorie d'intervention publique, la « politique historique », conçue comme un élément essentiel d'éducation patriotique de la société (Behr 2015). Le gouvernement dirigé par le parti Droit et Justice (PiS) de 2005 à 2007 en fit un outil de sa politique publique de l'histoire, en s'appuyant notamment sur l'Institut de la mémoire nationale (IPN), créé à la fin des années 1990. Cet institut, fort de moyens humains et financiers bien supérieurs à ceux des universités ou de l'Académie polonaise des sciences, est devenu en quelques années le principal pourvoyeur d'histoire pour la période 1939-1989 (qui couvre la Seconde Guerre mondiale et la période communiste), aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan éducatif<sup>1</sup>. Dès 2005 et dans les années qui suivirent, la loi fut envisagée par les partisans d'une politique historique nationaliste comme un moyen d'imposer une vision univoque du passé. Ainsi, la loi de janvier 2018 pénalisant l'attribution « à la Nation polonaise ou à l'État polonais d'une responsabilité ou d'une coresponsabilité pour les crimes nazis commis par le Troisième Reich », comme les lois dites de « décommunisation de l'espace public » adoptées à partir de 2016 par un Parlement dominé par le PiS depuis 2015, procèdent d'idées déjà anciennes et concrétisent des initiatives législatives antérieures et avortées.

Si la loi sur les « camps polonais » a connu un retentissement international assez fort, la loi de décommunisation de l'espace public adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2016 a été bien moins commentée<sup>2</sup>. Elle offre pourtant un point d'entrée pertinent pour comprendre tant l'état de l'historiographie polonaise du communisme que la fragmentation des mémoires et leur confrontation dans la Pologne contemporaine. Je voudrais ici en donner un aperçu, en resituant d'abord la loi de 2016 dans son contexte historique et politique. Puis en montrant en quoi elle consacre un anticommunisme d'État, opposé à des mémoires bien plus contrastées.

### **1/ Décommuniser l'espace public, 30 ans après 1989**

Après 1989, statues déboulonnées et rues renommées ont constitué un spectacle commun dans l'Europe postcommuniste. Le démontage des statues de Dzerjinski à Varsovie et de Lénine dans la cité industrielle de Nowa Huta, à Cracovie, en constituent des exemples célèbres en Pologne. Cette première phase de décommunisation, qui s'est déroulée au cours des années 1990, fut pour une bonne part spontanée et se passa d'initiatives législatives. D'autant plus qu'en Pologne, l'autonomie des collectivités locales est consacrée par la loi, qui donne compétence aux conseils municipaux pour l'érection et le démantèlement de monuments ou la dénomination des rues. La décommunisation « par le bas » des années 1990 a ainsi conduit à retirer plusieurs monuments à la gloire de l'Armée rouge, érigés par les soviétiques après-guerre afin de commémorer la victoire sur le nazisme. En 1993, 130 de ces monuments (sur un total d'environ 500) avaient été retirés en Pologne (Ochman 2017, p. 479). De même, les noms de 2098 rues ont été modifiés entre 1989 et 1998 (Kałużna 2018, p. 157).

---

<sup>1</sup> J'ai étudié plus en détails les effets de la politique historique sur la production de l'histoire du temps présent en Pologne dans ma thèse de doctorat (Behr 2017).

<sup>2</sup> Il s'agit précisément de la « Loi du 1<sup>er</sup> avril 2016 sur l'interdiction de la propagation du communisme ou d'un autre régime totalitaire à travers les noms des bâtiments, objets et équipements d'utilité publique ». Cette loi a été amendée à deux reprises, les 22 juin et 14 décembre 2017, afin notamment d'inclure les statues et monuments.

Pour autant, dans la Pologne d'après-1989, il n'y a pas de consensus politique sur cette politique de décommunisation, en raison des modalités de la transition politique négociée entre l'opposition et les communistes en 1989 (Accords de la table ronde), mais aussi du fait d'accords internationaux passés avec la Fédération de Russie, qui garantissent la préservation des cimetières et monuments soviétiques établis sur le sol polonais. D'où l'existence, en Pologne comme dans d'autres États postcommunistes, d'un paysage urbain mémoriel où se côtoient hommages à l'Armée rouge pour la libération de la Pologne en 1945, et commémoration de combattants anticommunistes parfois exécutés par les soviétiques au sortir de la guerre.

La droite polonaise conservatrice issue du mouvement *Solidarność*<sup>3</sup>, au pouvoir au début des années 2000, dépose un premier projet de loi visant à décommuniser l'espace public. Il s'agit de donner compétence au voïvode (représentant régional du gouvernement, équivalent du préfet de région en France) pour retirer les symboles « glorifiant le communisme ». Le projet est cependant rejeté par le Parlement, notamment car il remet en cause l'autonomie des municipalités (Ochman 2017, p. 481). Se pose également la question de la définition des symboles « glorifiant le communisme » : s'agissait-il de condamner une idéologie, ou bien seulement les crimes commis en son nom ? Le PiS, créé en 2001, a toujours été favorable à l'adoption de lois allant dans le sens d'une décommunisation de l'espace public, ce qui est finalement concrétisé avec la loi de 2016. Pour autant, les questions liées à l'autonomie des collectivités locales et à la définition de ce qui relève de la glorification ou de la propagation du communisme ne sont pas résolues de manière convaincante.

La loi de 2016 contraint les autorités locales à retirer les noms présents dans l'espace public qui « symbolisent le communisme », dans l'année suivant son entrée en vigueur. Par la suite, des amendements à la loi ont introduit des dispositions similaires concernant les monuments soviétiques. L'idée sous-jacente à la modification de la toponymie est que les rues et monuments ont une fonction didactique. Pour les politiciens du PiS, il s'agit d'affirmer des valeurs nationales, de promouvoir des sentiments patriotiques et d'honorer des héros qui pourraient servir d'exemples à la jeunesse. *A contrario*, la présence persistante d'éléments rappelant le passé communiste ou soviétique attesterait de l'échec de la transition post-1989 du point de vue de la transmission des valeurs (*Ibid.*).

La loi de 2016 est donc la première à traiter de l'interdiction de la propagation du communisme à travers les rues et monuments (Kałużna 2018, p. 162)<sup>4</sup>. Signe d'un certain consensus transpartisan sur cet enjeu, elle a été adoptée par 438 voix (un député s'est abstenu, 21 étaient absents). Aucun vote contre donc, dans un Parlement qui ne compte plus aucun député se réclamant de la gauche depuis 2015. Aussi, si le PiS offre une version radicale de la politique historique, certains principes de cette politique, à commencer par l'anticommunisme, sont largement partagés par l'opposition libérale, incarnée entre autres par la Plateforme civique (PO) de Donald Tusk.

---

<sup>3</sup> Fondé en août 1980 à la suite des accords de Gdansk, le syndicat *Solidarność* est le premier syndicat indépendant du Parti communiste. Il regroupe alors des tendances politiques diverses, unies dans leur contestation du monopole du Parti. Interdit suite à la loi martiale proclamée par le général Jaruzelski (décembre 1981 – juillet 1983), le syndicat voit ses dirigeants arrêtés et emprisonnés. Le mouvement survit dans la clandestinité avant d'être à nouveau légalisé à la suite des Accords de la Table ronde (avril 1989). Les élections qui s'ensuivent donnent la victoire au syndicat et marquent la fin du régime communiste en Pologne. Après 1989, différents partis se disputent l'héritage de *Solidarność*. Le syndicat se classe désormais à droite, soutenant une coalition de partis conservateurs à la fin des années 1990, puis le parti Droit et Justice aujourd'hui.

<sup>4</sup> Outre la reconfiguration de l'espace public, la politique de décommunisation s'accompagne d'autres mesures, telles que la suppression des pensions de retraite pour 32 000 anciens fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, ainsi que pour les vétérans de l'Armée de la République populaire de Pologne (Waldmann 2018). Cette dernière mesure a suscité les protestations de ces retraités et du parti SLD (Alliance de la gauche démocratique). Des manifestations ont été organisées, mais leur ampleur est restée trop faible pour faire reculer le gouvernement.

Concrètement, la loi prévoit que dans le cas où les communes ne procèdent pas à la décommunisation de leur espace public dans le délai d'un an imparti, le voïvode se voit octroyer le pouvoir de renommer les rues concernées, y compris sans l'accord de la population et des autorités locales, et de prononcer la nullité des décisions municipales qui contreviendraient à la loi. Dans ce cas, c'est le voïvode et non la commune qui choisit un nouveau nom à la rue rebaptisée. D'où plusieurs conflits entre voïvodes et maires depuis 2016 : de nombreux maires, souvent issus des partis d'opposition, ont refusé d'appliquer la loi sachant que le voïvode devrait ensuite assumer le changement de nom.

L'Institut de la mémoire nationale se voit confier un rôle central dans ce processus, puisque c'est à lui que revient la tâche d'établir la liste des noms à modifier en vertu de la loi de décommunisation. L'IPN est ainsi érigé en interprète majeur de la loi, tant sur le plan historiographique (tel nom peut-il être caractérisée comme « communiste » ?) que sur le plan juridique (son affichage public contribue-t-il à « propager le communisme » ?)<sup>5</sup>. Cette liste n'est pas fermée et l'Institut répond par ailleurs aux demandes des communes qui le sollicitent pour savoir si tel ou tel nom est concerné par la loi de décommunisation. Cette dernière vient donc remettre en cause l'autonomie des communes dans le choix de la toponymie à deux niveaux : l'IPN détermine quels sont les noms à modifier et le voïvode se substitue à la commune pour décréter un changement de nom, si les autorités municipales n'ont pas procédé d'elles-mêmes à la modification.

Un amendement adopté en 2017 a en outre rendu vaines les protestations des autorités locales. Ces dernières traînaient souvent des pieds pour procéder aux modifications décrétées par les voïvodes, comme à Varsovie où la municipalité refusait de renommer l'avenue de l'Armée populaire, une organisation de résistance communiste et prosoviétique durant la guerre, en rue Lech Kaczyński, ancien président de la République et frère de l'actuel leader du PiS. En vertu de cet amendement, dans le cas où les autorités locales ne mettraient pas en œuvre les décisions, c'est l'administration du voïvode elle-même qui se substitue à l'administration municipale pour effectuer les modifications, les coûts induits étant imputés à la municipalité (*Ibid.*, p. 167).

## **2/ Un anticommunisme d'État : confrontation des mémoires et résistances locales**

La liste dressée par l'IPN comprend 135 « noms à modifier »<sup>6</sup>. Il s'agit pour la plupart de dirigeants ou militants communistes, mais aussi de dates ou d'organisations renvoyant à la période soviétique : rue du 9 mai (le « Jour de la victoire » de 1945), rue de l'Armée populaire, etc. Du côté des individus, la liste comprend aussi bien des dirigeants de premier plan du Parti Ouvrier Unifié de Pologne (PZPR), tels que les Premiers secrétaires (Władysław Gomułka, Edward Gierek), que des intellectuels et militants d'importance locale, *a priori* largement inconnus du grand public. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes de cette loi, qui amène à mettre en lumière les éléments qui, dans le paysage urbain, renvoient à la période communiste, alors même que bon nombre des lieux et monuments concernés ne sont pas nécessairement associés au communisme par les habitants, aux yeux desquels ils peuvent revêtir bien d'autres sens.

Outre des individus ayant eu des responsabilités dans la soviétisation du pays et les répressions politiques après-guerre, la liste comprend de nombreux militants du Parti communiste polonais (KPP) de l'entre-deux guerres, décédés avant 1939 ou au cours de la

---

<sup>5</sup> Dans un communiqué du 11 août 2017, l'IPN indique qu'en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2016, il a émis 336 opinions indiquant 943 rues tombant sous le coup de la loi.

<sup>6</sup> La liste, qui pourrait encore s'allonger, est consultable à cette adresse : <https://ipn.gov.pl/pl/upamietnianie/dekomunizacja/zmiany-nazw-ulic/nazwy-ulic/nazwy-do-zmiany>.

guerre (souvent exécutés par les Allemands du fait de leur participation à la résistance). Ainsi, les biographies de certains d'entre eux, telles qu'elles apparaissent dans les notices établies par l'IPN, pourraient tout à fait s'inscrire dans le récit héroïque et victimaire habituellement promu dans les publications de cet Institut consacrées au second conflit mondial : on y lit la résistance, les arrestations, les déportations, les exécutions. Mais la simple appartenance au Parti communiste semble condamnable, en vertu d'un récit téléologique et décontextualisé : avoir été, pendant la guerre, du côté du Parti ouvrier de Pologne (PPR), fidèle à Moscou, c'est avoir été nécessairement favorable à la soviétisation de la Pologne telle qu'elle s'est faite. Comme s'il était impossible d'être communiste et favorable à l'indépendance de la Pologne ; ou comme si les communistes polonais avaient eu pour seule motivation de mettre un terme à l'indépendance polonaise.

Les notices biographiques établies par l'IPN afin de justifier la décommunisation ne contextualisent pas non plus ce qu'était la vie politique de la Seconde République d'entre-deux guerres. Le KPP était illégal, ses militants considérés comme des conspirateurs et donc, souvent arrêtés et emprisonnés, dans un régime politique de type autoritaire à partir du coup d'État du Maréchal Piłsudski en 1926. Ce contexte n'est guère rappelé dans les notices : la continuité entre la Seconde République et la Troisième République d'après 1989 semblant aller de soi, il paraît entendu que des militants communistes qui étaient dans l'illégalité entre les deux guerres ne méritent pas une rue à leur nom aujourd'hui.

L'interprétation de la loi de décommunisation par l'IPN ne fait que refléter l'interprétation dominante dans la production de l'Institut : la période 1944-1989 est entièrement considérée comme totalitaire et la fin de la Seconde Guerre mondiale est entendue moins comme une rupture que comme le passage d'une occupation brutale à une autre, les soviétiques se substituant aux nazis. Une telle lecture, promue par le PiS à travers sa politique historique, heurte néanmoins des mémoires bien plus diverses et complexes (Wawrzyniak 2011). Le recours à la notion controversée de totalitarisme empêche d'apprécier le degré de consentement de la société polonaise au pouvoir communiste, qui ne s'est pas maintenu au pouvoir jusqu'en 1989 uniquement par la violence. La lecture totalitaire évite en outre de considérer une périodisation plus fine de l'époque communiste. La plupart des historiens s'accorde en effet pour dire qu'après la déstalinisation, en 1956, les relations entre le pouvoir et la société se normalisent et les répressions politiques sont plus épisodiques.

Les résistances locales à la décommunisation de l'espace public montrent que les mémoires sont loin d'être univoques. Le retrait des monuments soviétiques dans le Nord-Ouest de la Pologne a soulevé de nombreuses controverses (Waldmann 2018). Ces monuments, qui commémorent la victoire de l'armée soviétique sur l'Allemagne nazie ou célèbrent « l'amitié polono-soviétique » revêtent une importance particulière dans ces territoires « recouverts » par la Pologne au détriment de l'Allemagne en 1945, en compensation de l'annexion des territoires orientaux de la Pologne, annexés à l'Union soviétique. L'identité polonaise des territoires recouverts, dont la population allemande a été expulsée après-guerre et remplacée par des Polonais venus des territoires annexés par l'URSS, est donc liée à 1945 et à la victoire soviétique. De plus, de nombreux soldats polonais, emprisonnés en URSS après 1939, ont ensuite servi sous l'uniforme soviétique et ainsi contribué à la libération de la Pologne du nazisme. Si cette victoire a rendu possible la soviétisation du pays et la mise en place d'un régime qui n'était ni démocratique, ni complètement souverain, elle a aussi permis de mettre fin à une occupation allemande particulièrement meurtrière. Accusé de « déprécier le sang des combattants polonais » par les élus de certaines communes, l'IPN a proposé un compromis consistant à autoriser le maintien de monuments commémorant la libération d'une localité par les soviétiques, à la condition que cette dernière puisse faire la preuve que des soldats polonais ont effectivement participé aux combats. Solution curieuse, qui revient à distinguer les mérites des combattants soviétiques en fonction de leur nationalité, seuls les Polonais étant

jugés dignes d'être honorés, les autres (Russes, Biélorusses, Ukrainiens, etc.) étant considérés *de facto* comme des envahisseurs.

Mais l'attachement de certaines populations à des monuments de ce type ne renvoie pas nécessairement à une mémoire heureuse de l'après-guerre, qui serait restée vivace localement. Le cas des habitants de la localité de Drawsko Pomorskie opposés au retrait des chars soviétiques exposés après-guerre renvoie moins à la symbolique de la victoire sur l'Allemagne nazie qu'à des souvenirs d'enfance ou à la volonté de préserver un signe distinctif de la ville (*Ibid.*). Il en va de même pour les mobilisations locales cherchant à préserver le nom de rues visées par la décommunisation : elles renvoient rarement à une volonté d'honorer la mémoire d'un patron, les protestations émises par les habitants étant souvent motivées par des considérations pratiques (coûts induits, adresses à modifier, etc.).

Les mobilisations en faveur des « Dąbrowszczacy » constituent à cet égard une exception. Ces volontaires des Brigades internationales ayant pris part à la Guerre d'Espagne, choisirent ce nom en référence à Jarosław Dąbrowski, commandant les insurgés de la Commune de Paris. Leur nom, attribué à de nombreuses rues polonaises, figure sur la liste établie par l'IPN au motif qu'ils auraient réalisé en Espagne les buts de guerre de Staline. A l'initiative de militants de gauche et de descendants d'anciens combattants, des protestations ont été organisées pour rappeler leur rôle dans le combat contre le fascisme, mais aussi la diversité des courants de gauche représentés au sein des brigadistes, loin de se réduire au communisme de type soviétique.

Enfin, la Silésie, où le sentiment régional est fortement ancré, a connu des mobilisations visant à maintenir dans l'espace public les noms de Jerzy Ziętek et Edward Gierek. Sous le communisme, le premier fut voïvode de la région et le second dirigeant du Parti, avant de se hisser au rang de Premier Secrétaire du Comité central de 1970 à 1980. Tous deux figurent sur la liste de l'IPN, mais demeurent des figures très populaires localement, où leurs noms sont associés au développement industriel de la région dans les années 1950. La « décennie de Gierek » est en outre associée à une période d'amélioration des conditions de vie et de moindre répression des oppositions en Pologne populaire. Ainsi, la municipalité de Sosnowiec, ville natale de Gierek, s'est opposée à la modification du rond-point portant son nom, situé sur un axe de circulation majeur de la ville, en organisant une consultation locale à l'issue de laquelle 97 % des votants se sont prononcés en faveur du maintien du nom de Gierek. En outre, une exposition consacrée à Gierek fut commanditée au musée municipal. S'efforçant d'offrir un récit nuancé et contextualisé, elle a rencontré un franc succès et démontré qu'il était possible de porter un regard réflexif sur cette période, à rebours d'une politique historique univoque (Behr 2018).

Ces résistances locales, dont j'ai tenté de dresser un panorama rapide, attestent de la vivacité de mémoires contrastées et invitent à ne pas surestimer la capacité de l'anticommunisme d'État à transformer les consciences. Néanmoins, plusieurs excès de zèle commis au nom de la décommunisation, comme le retrait de la plaque indiquant la maison natale de Rosa Luxembourg à Zamość (alors même que son nom ne figure pas sur la liste de l'IPN), ou l'intervention de la police dans un colloque consacré à Marx à l'Université de Szczecin, afin de vérifier si on n'y propageait pas le totalitarisme, viennent rappeler que la police de la mémoire, dénoncée en son temps par Bronisław Geremek, n'a jamais aussi bien porté son nom en Pologne (2007).

Valentin Behr (Université de Varsovie)

### **Abstract**

This article deals with the so called decommunization law passed in 2016 by the Law and Justice government. The law forced the municipalities to change the name of streets named after communists, according to a list elaborated by the Institute of National Remembrance. If the law and its implementation illustrate a kind of state anticommunism, I argue that memories of communism are far more diverse in Poland, as testified by the numerous forms of opposition to decommunization in the last couple of years.

Keywords: Poland; Decommunization; Memory law; Historical Policy; Communism.

### **Bibliographie**

BEHR Valentin, 2018, « When Local Memory Confronts State Historical Policy: Staging Edward Gierek's Life in Sosnowiec », *Cultures of History Forum*, 2 septembre 2018.

BEHR Valentin, 2017, *Science du passé et politique du présent en Pologne: l'histoire du temps présent (1939-1989), de la Genèse à l'Institut de la Mémoire Nationale*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Strasbourg.

BEHR Valentin, 2015, « Genèse et usages d'une politique publique de l'histoire. La "politique historique" en Pologne », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2015, vol. 46, no 3, p. 21-48.

KALUŻNA Joanna, 2018, « Dekomunizacja przestrzeni publicznej w Polsce: zarys problematyki », *Środkowoeuropejskie Studia Polityczne*, 2018, vol. 2, p. 157-171.

OCHMAN Ewa, 2017, « Spaces of Nationhood and Contested Soviet War Monuments in Poland: The Warsaw Monument to the Brotherhood in Arms » in Berber Bevernage et Nico Wouters (eds.), *The Palgrave Handbook of State-Sponsored History After 1945*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 477-493.

WALDMANN Nancy, 2018, « Local memories dismantled: reactions to de-communization in northern and western Poland », *Cultures of History Forum*, 23 mars 2018.

WAWRZYŃIAK Joanna, 2011, « History and Memory: the Social Frames of Contemporary Polish Historiography », *Acta Poloniae Historica*, 2011, vol. 103, p. 127-146.

2007, « Bronisław Geremek, "Un homme libre", entretien avec Pierre-Antoine Donnet », *Politique internationale*, 2007, vol. 116, p. 249-264.